



Rapport de jury -Certification complémentaire d'histoire de l'Art session 2016-

publié le 23/04/2016 - mis à jour le 03/10/2024

Descriptif :

Rapport du jury.

Sommaire :

- Rapport du jury

Academie de Poitiers

Certification complémentaire « histoire de l'art » - session 2016

● Rapport du jury

L'épreuve de certification complémentaire ainsi que les délibérations du jury se sont déroulées le **jeudi 31mars 2016**, à la division des examens et concours du rectorat à Poitiers. Le jury se composait des deux IA-IPR, référents académiques du dossier « histoire des arts », et d'un professeur enseignant l'histoire des arts en lycée, et coordinateur académique.

Sept candidats inscrits ont fait parvenir leur dossier dans les délais. Ils ont été reçus par le jury. Deux enseignants seulement sont admis.

DISCIPLINES	Histoire-géographie	Arts plastiques	Philosophie	Allemand
NOMBRE DE PRESENTS	3	2	1	1
NOMBRE D'ADMIS	0	0	1	1

Une fois n'est pas coutume, le jury a été très surpris par la qualité très inégale des dossiers qui lui sont parvenus. En premier lieu, il convient à l'évidence de soigner cette production, aussi bien sur la forme que sur le fond, qui est une étape nécessaire dans la procédure de certification. Les candidats sont invités être attentifs à l'expression, à la présentation et à la mise en page notamment. Une relecture est parfois indispensable pour corriger les coquilles et scories parfois nombreuses. Certains dossiers offrent une rédaction compacte, sans paragraphe ou saut de ligne, sans respiration donc pour le jury. Des phrases-fleuve de 6 à 8 lignes doivent être retravaillées pour un propos plus clair et une lecture plus efficace et efficiente. Rappelons que l'objectif de ce dossier est de contribuer à convaincre le jury, par une rédaction réflexive sur son parcours et sur une proposition pédagogique, que le candidat présente les qualités et les compétences attendues pour obtenir la certification. C'est le premier contact du candidat avec le jury et un document d'appui dans l'échange au moment de l'entretien.

Les prestations orales se sont révélées également de qualités très contrastées. Le jury se félicite tout de même de trouver certains éléments incontournables pour qui veut briguer cette certification complémentaire. Ce constat laisse penser que les rapports sont lus et permettent éventuellement d'infléchir la préparation des candidats, voire leurs pratiques. Il n'est pas inutile de rappeler ces éléments pour les candidats à venir :

- une connaissance très ferme des dispositions réglementaires et des programmes (incluant les programmes limitatifs en cours) qui cadrent les diverses formes de cet enseignement sur tous les niveaux du cursus scolaire avec une attention particulière concernant les enseignements en lycée : enseignements d'exploration et parcours optionnels.

- une approche fine des nuances entre les termes utilisés : par exemple, discipline/enseignement, option de spécialité/option facultative/enseignement d'exploration, programme/organisation, histoire des arts / histoire de l'art, domaines/champs, objets/œuvres, thèmes/thématiques ;
- une réflexion approfondie sur les articulations entre approche artistique et approche historique, entre expérience esthétique et découverte/mémorisation de repères culturels, et plus globalement sur la dialectique entre le sensible et le sensé ;
- une conscience aussi précise que possible des objectifs, sinon des démarches, des disciplines autres que la sienne propre, ne serait-ce que pour donner corps à des proclamations d'interdisciplinarité qui ne doivent pas relever d'un automatisme superficiel.

Dans cette période de réforme, le candidat ne peut ignorer le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC), les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI) ou encore le maintien d'un enseignement d'histoire des arts au collège : enseignement culturel et artistique transversal et co-disciplinaire. La question de l'évaluation ne doit pas être éludée. Le jury attend du candidat qu'il puisse expliciter les modalités d'évaluation possibles de ces enseignements, au quotidien dans la classe, pour le DNB comme pour le baccalauréat.

L'expérience pédagogique réelle ou théorique, qui constitue la seconde partie du dossier, est d'autant plus éclairante quand ces pré-requis réflexifs sont solides. Le jury relève que l'exercice est, de manière générale, encore plus difficile pour un jeune enseignant puisqu'il s'agit d'avoir acquis d'emblée une conscience claire des enjeux d'un enseignement d'une grande complexité, alors même que, bien souvent, il est encore incertain (ce qui est tout à fait compréhensible) sur la pédagogie de sa propre discipline de recrutement. Précisons que la délivrance de la certification ne signifie pas automatiquement une affectation en lycée dans une section d'histoire des arts. La délivrance de la certification complémentaire implique à la fois une excellente connaissance des textes réglementaires, une expérience pédagogique de cet enseignement généralisé et une interrogation conséquente sur son sens, y compris dans le cadre du développement, chez tous les élèves, de compétences transversales indispensables à leur formation générale.

Il est de bon aloi de faire preuve d'une curiosité historique et géographique, d'une bonne connaissance des arts ainsi que d'un goût affirmé pour l'expression artistique en général, dispositions correspondantes à des atouts mais aussi à des attendus permettant de valider cette épreuve. Les candidats peuvent trouver sur les sites nationaux et académiques de très nombreuses ressources y compris dans cette période où contenus et organisation des enseignements sont assez largement renouvelés dans le cadre de la réforme du collège. Encore faut-il les digérer, se les approprier pour en faire son miel. Le jury encourage également les candidats à prendre contact sous couvert de la direction avec des professeurs enseignant dans les différentes sections de l'académie afin d'observer une ou plusieurs séances de cet enseignement. Les candidats pourront également tirer profit d'une inscription aux stages - proposés au Plan Académique de Formation (PAF)- sur cet enseignement.

Laurent Marien, IA-IPR, président du jury, session 2016.